

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2025-017
ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de FROMELENNES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2017 fixant le taux de promotion,

Vu l'arrêté en date du 21 décembre 2023 établissant, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'en 2026, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	<i>M. SAISELET Laurent</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe
2	<i>M. BEAUJOT Eric</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Total des fonctionnaires promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 0

Total des fonctionnaires promus : 2

Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable de la Commune de Fromelennes

Article 3 : Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Fromelennes, le 11 mars 2025

Le Maire,

 Pascal GILLAUX